



Le « monologue » social de l'APCMA

Lors de la CPN 52 du 17 décembre 2014, le collège employeur quittait la séance suite au rejet par la CPN 52 de son projet de réforme de l'annexe X ; refusant ainsi d'examiner les autres points à l'ordre du jour. Il prenait donc la responsabilité d'une rupture du dialogue social.

Les organisations syndicales unanimes, prenant acte de l'attitude du collège patronal, ont réaffirmé au ministère de tutelle qu'elles voulaient négocier en dehors de toute contrainte ou pression.

Le préalable est la convocation d'une nouvelle CPN 52 traitant des points non abordés le 17 décembre, contrairement aux engagements du collège employeur, avant de reprendre les discussions sur le temps de travail des agents.

Malgré cela, le Président GRISET a convoqué une CPN56 le 17 mars dernier, avec en point deux de l'ordre du jour, un nouveau projet de réforme de l'annexe X.

L'ensemble des organisations syndicales a demandé en conséquence, et avant d'ouvrir la séance, que ce point soit supprimé.

Devant le refus et les menaces du collège patronal, les organisations syndicales ont quitté la séance. Elles ont renouvelé aux représentants du ministère de tutelle présents en séance, leur souhait de poursuivre un dialogue social dans d'autres conditions.

Devant le diktat des employeurs, l'intersyndicale Cfdt/CGT/CGC-CMA/FO a pris ses responsabilités. Elle exige un dialogue social, sérieux, responsable, respectueux et apaisé.

La mobilisation des salariés sera nécessaire pour faire respecter ce droit.

Le 19 mars 2015